

*Les crédits*

• (1055)

Nous savons que nous devons investir dans ces secteurs. Nous savons également qu'un nombre grandissant de gens ont besoin d'être réemployés beaucoup plus rapidement que ce n'est actuellement le cas et qu'il existe des moyens éprouvés pour leur venir en aide.

Ces deux dernières années, nous avons travaillé à divers projets prévoyant des suppléments de rémunération dans les cas où, par exemple, une petite entreprise veut embaucher un nouveau travailleur, mais manque de liquidités ou hésite à le faire parce qu'elle sait qu'elle devra attendre six ou huit mois pour que le candidat devienne complètement productif ou compétent. Les suppléments de rémunération peuvent servir à cet égard. Nous avons enregistré ici et là une amélioration de 70 à 80 p. 100 du maintien dans l'emploi à la suite de la mise en oeuvre de cette mesure et il est possible de travailler 14 ou 15 semaines de plus. Voilà ce qui importe. Le revenu supplémentaire peut atteindre de 4 000 à 5 000 \$.

En ce qui concerne le programme d'assurance-emploi, on fait grand cas des prestations. Ce qui compte, c'est le revenu. Comment améliorer le revenu? La meilleure façon d'améliorer son revenu, c'est par l'emploi. C'est le moyen le plus efficace. Si quelqu'un s'en remet constamment à un programme de prestations, un jour, il n'y aura plus droit et son revenu en souffrira. Les temps sont difficiles pour les gouvernements. Tous les gouvernements provinciaux effectuent des compressions dans ce genre de programmes d'aide. C'est qu'il faut un tremplin pour retourner les gens sur le marché du travail.

Nous avons dit que nous allions passer nos 39 programmes au crible pour les ramener à cinq mesures qui soient favorables à l'emploi. Ce ne sont pas des programmes offerts au sein de leur propre organisation et de leur propre bureaucratie, mais un ensemble fondamental de mesures sur lesquelles les gens peuvent compter pour retourner sur le marché du travail. C'est à eux que revient le choix.

Je trouve incroyable que les députés de l'opposition n'aient pas une grande confiance dans les choix individuels, qu'ils ne croient pas vraiment que les individus peuvent exercer le droit de décider comment revenir sur le marché du travail et utiliser, pour ce faire, ces outils. Ils ne font plus confiance aux gens pour exercer le droit de choisir et de décider, non pas seuls, mais avec une certaine aide. Nous savons que, souvent, les gens laissés totalement à eux-mêmes sur le marché du travail ont besoin d'aide, mais encore faut-il que cette aide donne les résultats escomptés.

Cependant, l'opposition parle de transférer des pouvoirs d'un gouvernement à un autre et de choses du même genre. Nos vis-à-vis ne sont plus conscients du fait que ce sont les individus qui comptent et qu'on doit leur donner la possibilité de faire ces choix. En même temps, ils ont perdu une autre chose extrêmement importante. Cela touche au caractère essentiel du régime d'assurance-emploi: aux termes de la Constitution, c'est une responsabilité fédérale et les gens paient des cotisations.

Notre collègue bloquiste hoche la tête. Il est membre d'un parti qui passe toute la période des questions, tout son temps à la Chambre, à parler de fédéralisme et de constitution, mais ce député ne sait pas qu'en 1941, les provinces ont cédé la responsabilité en matière d'assurance-chômage au gouvernement fédéral. Cela reflète une ignorance incroyable de la part de quelqu'un qui aime à dire qu'il sait de quoi il parle. Pourtant, il ignore une simple réalité dans l'histoire de notre pays.

Les gens qui paient des cotisations ont droit à des prestations. C'est ce dans quoi ils investissent. Leurs cotisations leur donnent le droit à ces prestations. Voilà maintenant que le Bloc québécois dit qu'il faut simplement remettre cet argent à une bande de bureaucrates qui décideront s'ils recevront les prestations ou pas, car ils n'ont plus le droit, en tant qu'individus, à ces prestations. C'est ce que les bloquistes disent dans cette motion, que les Québécois qui paient des cotisations n'ont plus nécessairement le droit d'obtenir des prestations, car la décision va être prise ailleurs. Ainsi, on remet en question le principe fondamental du programme qui est un programme d'assurance.

Je ne pense pas que ce soit une notion très populaire au Québec ou ailleurs. Il est évident que les bloquistes minent fondamentalement le principe même du programme d'assurance, selon lequel les gens cotisent pour se protéger contre le risque de se retrouver au chômage. Voilà en quoi consiste le principe.

• (1100)

Je suis étonné de la méconnaissance qu'a le député de l'histoire du fédéralisme dans notre pays, car les provinces ont cédé le programme d'assurance au gouvernement fédéral. Je suis même encore plus préoccupé par le fait qu'on semble négliger le principe d'assurance, à savoir que les gens paient pour cette protection.

Ce que nous disons en substance, c'est qu'ils auront droit à une prestation de revenu et à une prestation d'emploi. Cette prestation d'emploi comporte cinq mesures fondamentales, dont un supplément de revenu, avec des évaluations très efficaces pour inciter les gens à retourner au travail.

Les suppléments de revenu dont on a fait l'essai au Nouveau-Brunswick et en Colombie-Britannique au cours de la dernière année montrent que les gens à plus faible revenu qui n'acceptaient pas des emplois parce qu'ils ne leur rapportaient pas un revenu suffisant pour répondre aux besoins de leur famille acceptent désormais ces emplois s'ils sont assortis d'un léger supplément. Trente-trois pour cent sont retournés au travail aujourd'hui, comparativement à seulement 3 p. 100 dans l'ensemble du secteur, ce qui constitue un succès éprouvé.

Le Canada est la capitale mondiale dans ce domaine. Nous offrons davantage d'occasions pour que les gens lancent leur propre entreprise. Au cours d'une période de deux ans de mise à l'essai de ce programme d'assurance-chômage, plus de 30 000 personnes se sont lancées en affaires. Elles ont créé chacune un emploi pour une autre personne, de sorte que cette mesure a permis de créer 60 000 emplois.